



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ORGANISATION, INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN MARCHÉ DE NOËL AU CENTRE-VILLE

La Ville du Luc en Provence a été sollicitée pour installer au centre-ville un marché de Noël d'environ 35 à 60 stands accompagnés de la mise en place de décorations.

Le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt concurrente.

I. Modalités de la mise à disposition

L'objectif du marché de Noël est de rassembler commerçants, artisans et producteurs au centre du Luc en Provence pour permettre aux Lucois, lucoises et aux touristes de venir à leur rencontre et préparer les fêtes de fin d'année dans une ambiance conviviale.

L'ensemble du centre-ville (place de la Liberté, rue Méric et avenue Gaudin) est mis à disposition.

L'organisateur doit assurer la totalité de la prise en charge de l'organisation du marché de Noël et notamment :

- Recherche et gestion des exposants (la ville se réserve le droit de proposer des exposants),
- Mise en place de décorations,
- Nettoyage et entretien du site tout au long de la manifestation

Le site est mis à disposition le **samedi 26 novembre 2022** selon les modalités suivantes :

- Montage possible à compter du 26 novembre 2022 à compter de 6h
- Démontage le 26 novembre 2022 à compter de 18h

Les horaires d'exploitation des stands seront les suivants : **de 10h00 à 18h00 le samedi 26 novembre 2022.**

Après validation par la Ville de Le Luc en Provence du projet présenté, la mise à disposition du site en vue de l'exploitation du marché de Noël donnera lieu, en application des articles L.2125-1 et L2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques, à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public et au versement d'une redevance.

Conformément à la décision n°22/38 en date du 29 août 2022 cette redevance sera égale à 5€ le mètre linéaire/jour.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez manifester votre intérêt pour proposer un projet similaire à celui reçu par la Ville du Luc en Provence vous devez déposer un dossier de candidature au plus tard le **VENDREDI 7 OCTOBRE à 16H00**. Tout dossier déposé au-delà de cette date et heure sera rejeté.

II. Constitution du dossier de candidature et déroulement de la procédure

Ce dossier devra comprendre une présentation détaillée du projet permettant à la Ville du Luc en Provence d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Il sera composé :

- D'une note de présentation du candidat avec une description de son parcours professionnel et/ou de ses références en matière d'activité commerciale, et d'organisation d'évènements similaires à un marché de Noël,
- D'une présentation de sa proposition : celle-ci devra détailler précisément l'ensemble de l'organisation proposée et notamment :
 - Nombre de stands proposés et insertion sur le centre-ville,
 - Exposants potentiels, décorations envisagées

D'une manière plus générale, le candidat fournira toutes les informations qu'il jugera nécessaire pour permettre l'analyse de la qualité de l'offre conformément aux modalités de la mise à disposition définie ci-dessus et des critères de choix définis ci-après.

Il devra également fournir :

- Une attestation d'assurance en cours de validité,
- Un extrait K-bis, ou tout autre document équivalent, de moins de 3 mois.

Le dossier complet doit être adressé soit par courrier à l'adresse suivante :

Mairie du Luc en Provence
Service Patrimoine
3 place de la Liberté
83340 Le Luc en Provence

Soit de manière dématérialisée au Service Patrimoine à l'adresse suivante archives@mairie-leluc.fr.

Un accusé de réception des dossiers sera transmis par retour de mail et actera de la prise en compte de la candidature.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :

- L'expérience du candidat dans l'activité proposé – 50%
- La qualité de la proposition – 50%